

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 7 septembre 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021, 20 h à l'Hôtel de ville

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 23 août 2021
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'août 2021
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
  - 5.1 Membres du Conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION:**

6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-1121 *modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732*
7. Demande – Volet 1 du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)

**TRAVAUX PUBLICS**

8. Répartition de factures – Projets d'aménagement paysager 2021
9. Affectation de dépenses – Excédent accumulé non affecté
10. Autorisation de dépenses – Disposition de rebuts d'asphalte

**URBANISME**

11. Demande de permis au PIIA – CCU du 24 août 2021

**INCENDIE**

12. Embauche – Pompier

**LOISIRS**

13. Autorisation de dépenses – Acquisition d'une surfaceuse à glace usagée et ses équipements

**DIVERS**

14. Périodes de questions sur les points à l'ordre du jour:
  - 14.1 Membres du Conseil
  - 14.2 Public
15. Levée / Ajournement

- 2021-09-219      **2. Adoption de l'ordre du jour**  
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2021-09-220      **3. Adoption du procès-verbal du 23 août 2021**  
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 23 août 2021 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2021-09-221      **4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'août 2021**  
Il est proposé par monsieur le conseil Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de septembre 2021, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.
- 5. Période de questions :**  
Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
- Accès au chemin des Émeraudes
  - Transport collectif
  - Les Trois-Saults
- De la part de l'assistance :
- Aucune question
- La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 04.

#### **ADMINISTRATION**

- 2021-09-222      **6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-1121 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732**  
Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2021-1121 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.
- 2021-09-223      **7. Demande – Volet 1 du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)**  
**Considérant que** la Municipalité de Boischatel a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;  
**Considérant que** l'ouvrage de propriété municipale visé X0001372 (*rivière Ferrée*) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;  
**Considérant que** la Municipalité de Boischatel désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil de la Municipalité de Boischatel autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

**Que** madame Sophie Antaya, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

### **TRAVAUX PUBLICS**

2021-09-224

#### **8. Répartition de factures – Projets d'aménagement paysager 2021**

**Considérant** les résolutions numéro 2021-03-068 et numéro 2021-03-069;

**Considérant que** les travaux d'aménagement paysager pour les projets 2021 ont été effectués par la compagnie Paysagiste Jardins d'Antoine;

**Considérant que** la répartition des heures de travail effectuées sur les projets 2021 diffère des estimations initiales;

**Considérant que** les coûts totaux autorisés pour les différents projets dans le secteur du Domaine du boisé étaient de 82 624 \$, plus taxes;

**Considérant qu'il y a lieu** de répartir les coûts selon les heures réellement effectuées dans chacun des projets;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement :

**Que** les dépenses effectuées par la compagnie Paysagiste Jardins d'Antoine soient affectées de la manière suivante :

- Espace du centenaire : 46 131,04 \$, plus taxes;
- Bassin de rétention : 25 489, 30\$, plus taxes;
- Stationnement du Domaine du boisé : 11 003,66 \$, plus taxes.

**Que** les sommes soient prises à même les budgets prévus pour chacun des projets.

2021-09-225

#### **9. Affectation de dépenses – Excédent accumulé non affecté**

**Considérant que** les projets d'œuvre d'art dans la côte de l'Église et de végétalisation de la briqueterie Citadelle étaient prévus à même l'excédent accumulé non affecté;

**Considérant qu'en plus** des contrats majeurs octroyés, des dépenses ont dû être faites pour l'aménagement des sites;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que les dépenses supplémentaires effectuées dans le cadre des projets d'œuvre d'art dans la côte de l'Église (8 644,08 \$, plus taxes) et de végétalisation de la briqueterie Citadelle (2 605 \$, plus taxes) soient prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2021-09-226

10. **Autorisation de dépenses – Disposition de rebuts d’asphalte**

**Considérant** les travaux de réfection de pavage sur le territoire;

**Considérant** l’augmentation des coûts pour la disposition des rebuts de pavage;

**Considérant** les demandes de prix;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’autoriser une dépense n’excédant pas 15 000 \$, plus les taxes, pour la disposition des rebuts de pavage auprès de la compagnie Déneigement Daniel Lachance Inc.

Les sommes seront prises à même le règlement d’emprunt numéro 2016-2006.

**URBANISME**

2021-09-227

11. **Demande de permis au PIIA – CCU du 24 août 2021**

**Considérant que** les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale*;

**Considérant que** le Comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil d’approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s’il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
210824-4a	5504, avenue Royale	Construction d’un cabanon	
210824-4b	5268, avenue Royale	Réfection de la toiture du bâtiment principal	

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d’urbanisme tenu le 24 août 2021.

**INCENDIE**

2021-09-228

12. **Embauche – pompier**

**Considérant que** le service de sécurité incendie désire procéder à l’embauche d’un pompier;

**Considérant** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l’embauche de monsieur Maxime Collin au poste de pompier.

## LOISIRS

2021-09-229

### **13. Autorisation de dépenses – Acquisition d’une surfaceuse à glace usagée et ses équipements**

**Considérant** l’augmentation des surfaces glacées disponibles en période hivernale;

**Considérant** la nécessité d’acquérir des équipements d’entretien supplémentaires;

**Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** les recommandations du directeur des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’autoriser les dépenses estimées suivantes :

1. Robert Boileau Inc. – Surfaceuse à glace usagée (incluant transport et mise en service) – **50 288 \$ plus taxes**;
2. Les entreprises Kar-Bat Inc. – Équipements – **3 795 \$ plus taxes**.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2022 pour une période de cinq (5) ans.

## DIVERS

### **14. Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l’assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20 h 11 et s’est terminée à 20 h 11.

2021-09-230

### **15. Levée de l’assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 11.

ASSISTANCE : 3 personnes

\_\_\_\_\_  
Benoit Bouchard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».*